

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Observatoire économique de l'achat public

Comité exécutif

Décision n° 2009 - 02

Vu l'arrêté du 10 novembre 2005 modifié pris en application de l'article 130 du code des marchés publics et relatif à l'observatoire économique de l'achat public,

Vu l'arrêté du 28 août 2006 modifié pris en application de l'article 132 du code des marchés publics, relatif aux groupes d'études des marchés de l'observatoire économique de l'achat public,

Le comité exécutif de l'observatoire économique de l'achat public,

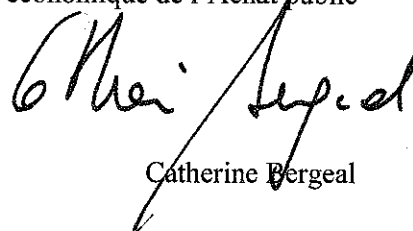
Décide :

Le groupe d'étude des marchés développement durable, environnement (GEM DDEN) prend le nom de groupe d'étude des marchés développement durable (GEM DD), relatif à la prise en compte par les acteurs de la commande publique des préoccupations liées au développement durable.

M. André-Jean Guérin est confirmé en tant que président du GEM DD.

Fait à Paris, le **15 JUIN 2009**

La directrice des affaires juridiques
Présidente du Comité exécutif
de l'observatoire économique de l'Achat public



Catherine Bergeal